

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE E 1 : CONCEPTION ET RÉALISATION DE MISES EN FORME PERMANENTE

U 1
coefficient 8

‘ **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de techniques de modification permanente de la forme des cheveux par frisage et défrisage

Elle porte sur les compétences terminales :

- C. 12 Assurer l'accueil et le suivi des clients
- C. 13 Identifier les besoins du client
- C. 22 Planifier les activités de sa compétence
- C. 32 Concevoir une coiffure personnalisée
- C. 34 Concevoir et réaliser des mises en forme permanente
- C. 42 Apprécier l'efficacité d'une technique, un résultat

et sur les savoirs associés :

- S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
- S. 2 Technologies et méthodes (S.21, S.23)
- S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité (S 31)
- S. 4 Gestion de l'entreprise (S.43)
- S. 5 Arts appliqués à la profession

‘ **Critères d'évaluation:**

L'évaluation porte sur :

- la pertinence des choix technologiques, de la procédure et la qualité des documents techniques
- la maîtrise des techniques mises en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la qualité du résultat sur cheveux mouillés et sur cheveux secs
- la conformité de la réalisation à la figurine ou au dessin de frisure
- l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- la pertinence de l'appréciation du résultat du travail et des solutions de remédiation

‘ **Modes d'évaluation :**

ð Épreuve ponctuelle pratique et écrite d'une durée de 5 heures 30 minutes

Elle comporte trois parties :

première partie : 30 minutes ; coef : 2

projet de conception de mise en forme permanente (frisage ou défrisage)

Pour un modèle choisi par les examinateurs et à partir d'une figurine (ou d'une photo) présentant une coiffure imposée, le candidat élabore la procédure à mettre en œuvre pour obtenir la coiffure demandée. La procédure est présentée sous la forme d'une fiche technique précisant :

- pour une permanente :

- les choix justifiés des produits, des bigoudis et des techniques
- le plan de montage et le dessin de frisure par zone, sous forme d'esquisses ou de schémas
- le déroulement chronologique des différentes opérations.

La fiche technique, fournie par les examinateurs, comporte des gabarits face et/ou profils et/ou nuque.

- pour un défrisage :
 - les choix justifiés des produits, des matériels et des accessoires
 - la description justifiée de la technique utilisée, accompagnée ou non de schémas
 - le déroulement chronologique des différentes opérations.
- La fiche technique, fournie par les examinateurs, comporte des gabarits face et/ou profils et/ou nuque.

deuxième partie : 2 heures; coef : 4 : réalisation d'une permanente

Pour le modèle proposé par le candidat il est demandé :

- un montage de permanente, sur l'ensemble de la chevelure
- un séchage mettant en valeur le dessin de frisure
- une appréciation du résultat obtenu et une proposition de solutions correctives, si nécessaire. Cette évaluation est réalisée par écrit ou par oral.

Le modèle masculin ou féminin a une longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex). En début d'épreuve, le candidat remet aux examinateurs une fiche technique précisant par zone le degré de frisure qu'il souhaite réaliser. Le modèle de fiche technique comportant un ou plusieurs gabarits est fourni par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :

en l'absence de modèle

en présence d'un modèle non conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie.

troisième partie durée : 3 heures; coef : 2 : réalisation d'un défrisage

Sur un modèle (féminin ou masculin, proposé par le candidat) pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête, il est demandé :

- la réalisation d'un défrisage des longueurs ou des repousses sur tête entière
- un séchage mettant en valeur le résultat.

Une fiche technique de diagnostic est à renseigner par le candidat ; elle lui est adressée avant l'épreuve. Elle précise également le produit qui sera utilisé et le résultat attendu pour le défrisage. Elle est remise au jury en début d'épreuve en vue du suivi de la réalisation.

Les produits utilisés sont à « usage professionnel » et conformes à la réglementation des produits cosmétiques ; ils sont pourvus de leurs emballages et notices.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la troisième partie de l'épreuve :

en l'absence de modèle

en présence d'un modèle non conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la troisième partie.

o Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation, écrite et pratique :
Elle comporte deux parties :

partie écrite : 30 minutes; coef : 2

Pour un modèle choisi par les évaluateurs et à partir d'une figurine ou d'une photo présentant une coiffure imposée, le candidat élabore la procédure à mettre en œuvre (permanente ou défrisage) pour obtenir la coiffure demandée. La procédure est présentée sous la forme d'une fiche technique dont les exigences sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

partie pratique : : 3 heures maximum; coef : 2

Pour un modèle (féminin ou masculin, choisi par les évaluateurs) pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la chevelure, il est demandé la réalisation d'un défrisage selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

Situation d'évaluation en milieu professionnel : pratique : 2 heures; coef : 4

Pour un modèle choisi par le tuteur (longueur de cheveux 20 cm au minimum depuis le vertex), il est demandé la réalisation d'une fiche technique et d'une permanente selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

ÉPREUVE E 2 : COLORATION ET EFFETS DE COULEUR

U 2
coefficient 7

Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de techniques de modification temporaire ou permanente de la couleur par éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration.

Elle porte sur les compétences terminales :

- C. 12 Assurer l'accueil et le suivi des clients
- C. 13 Identifier les besoins du client
- C. 22 Planifier les activités de sa compétence
- C. 32 Concevoir une coiffure personnalisée
- C. 33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- C. 35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradé de couleurs

et sur les savoirs associés :

- S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
- S. 2 Technologies et méthodes (S. 2 1, S. 22, S. 24)
- S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité (S. 31)
- S. 4 Gestion de l'entreprise (S.43)
- S. 5 Arts appliqués à la profession

Critères d'évaluation:

L'évaluation porte sur :

- la pertinence des choix technologiques et de la procédure pour le résultat demandé
- la qualité des documents techniques
- la maîtrise des techniques mises en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la créativité de la réalisation, la mise en valeur du modèle ainsi que de la forme et du volume de la coiffure
- la conformité de la réalisation au projet et la qualité du résultat sur cheveux secs en l'absence de fixateurs colorés.

Modes d'évaluation :

ǒ Épreuve ponctuelle pratique et écrite d'une durée de 3 heures 30 minutes

L'épreuve comporte deux parties :

première partie : 30 minutes; coef : 2 : projet de réalisation de couleurs.

Pour un modèle choisi par les examinateurs et à partir d'un effet de couleurs imposé, le candidat élabore la procédure à mettre en œuvre pour obtenir la transformation demandée. La procédure est présentée sous forme d'une fiche technique précisant :

- l'état de la chevelure initiale (hauteur de ton des repousses, des longueurs, des pointes ; reflet ; pourcentage de cheveux blancs ; longueur des repousses)
- les choix justifiés des produits et des techniques
- le déroulement chronologique des différentes opérations.

La fiche technique à renseigner est fournie par les examinateurs au début de l'épreuve.

deuxième partie: 3 heures coef : 5_: réalisation d'effets de couleurs.

Pour le modèle, masculin ou féminin, proposé par le candidat, il est demandé :

- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

La longueur des cheveux du modèle est de 6 cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée. En début d'épreuve, sur une fiche technique qu'il remet au jury, le candidat:

- précise les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- indique les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage ...).

La fiche technique comportant un ou plusieurs gabarits, des représentations schématiques de mèches, est fournie par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie de l'épreuve..

ǒ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : l'une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel .

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation : 30 minutes ; coef : 2
projet de réalisation de couleurs

Pour un modèle choisi par les évaluateurs et à partir d'un effet de couleur imposé, il est demandé un projet de réalisation de couleurs selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

Situation d'évaluation en milieu professionnel : 3 heures maximum ; coef : 5
réalisation d'effets de couleurs

Pour un modèle (féminin ou masculin) choisi par le tuteur, il est demandé au candidat :

- de renseigner la fiche technique élaborée pour le modèle donné
- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

La longueur des cheveux du modèle est de 6 cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

La fiche technique est fournie par le tuteur au moment de l'évaluation. Sur cette fiche, le candidat

- précise les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- indique les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage ...).

ÉPREUVE E3 : ÉTUDE TECHNIQUE ET VENTE - CONSEIL

U 3
coefficient 5

Objectifs et contenu de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier:

- les connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires
- l'aptitude au raisonnement et à l'analyse de problèmes donnés
- la capacité à proposer des choix argumentés et à conseiller des produits et des services
- la capacité à produire des documents professionnels.

Elle porte sur :les savoirs associés :

S.1 Enseignement scientifique appliqué

S.2 Technologies et méthodes

S.3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

S.4 Gestion de l'entreprise

Critères d'évaluation :

L'évaluation porte sur :

- l'exactitude des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires
- la qualité du raisonnement et des justifications
- la pertinence des choix techniques et des conseils
- la qualité des documents professionnels.

Modes d'évaluation :

• Épreuve ponctuelle écrite d'une durée d'1 heure 30 minutes

A partir d'une situation professionnelle et/ou de documents scientifiques et/ou techniques, il pourra être demandé au candidat :

- des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires,
- des choix justifiés de produits, de matériels, de techniques, de services,
- d'analyser une situation - vente et/ou de proposer une stratégie d'approche du client dans une perspective de vente de produits ou de services,
- d'établir des documents professionnels,
- de prévoir l'organisation de son travail,
- d'apprécier le résultat d'une action.

L'épreuve comportera plusieurs questions. Les connaissances scientifiques et techniques ainsi que la vente- conseil seront obligatoirement évaluées.